

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE

AVIS N°2018/14

Avis sur la proposition de liste d'espèces d'arthropodes déterminants en Guadeloupe.

Vu la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature .

Vu la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 et notamment son article 23 A, par lequel, l'État peut décider l'élaboration d'inventaires locaux et régionaux du patrimoine faunistique et floristique., sous la responsabilité scientifique du muséum national d'histoire naturelle.

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L411-1.A, relatif aux inventaires du patrimoine naturel et aux conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel ;

Vu la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux ZNIEFF;

Vu la circulaire n°95-23 du 15 mars 1995;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1994, modifié portant création du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe ;

Vu la présentation du projet de liste, par M.François Meurgey, entomologiste, en séance plénière en date du 04 octobre 2018;

Considérant l'absence de listes d'espèces déterminantes en Guadeloupe;

Considérant la politique d'actualisation et de modernisation des ZNIEFF en Guadeloupe ;

Considérant la nécessité de se doter de listes d'espèces déterminantes susceptibles de soutenir l'effort d'inventaire des ZNIEFF 1 et 2, et de soutenir la création éventuelle d'autres ZNIEFF;

Considérant la demande de la DEAL au Pôle Régional Arthropodes de Guadeloupe pour l'établissement d'une liste d'espèces déterminantes d'insectes;

Considérant le travail accompli par le Pôle Régional Arthropodes de Guadeloupe pour l'établissement de cette liste d'espèces déterminantes en respectant la méthodologie préconisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle ;

Le **Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe**, réuni en séance plénière le 04 octobre 2018, émet un **avis favorable** à l'unanimité à la liste présentée en annexe, d'espèces d'arthropodes déterminants de Guadeloupe. Les membres du CSRPN ajoutent que cette liste devra être mise à jour régulièrement, tant sur les évolutions de la nomenclature que sur le statut des espèces, les ajouts ou les retraits et soumise à validation aux membres du Conseil.

Fait à Sainte-Rose, le 16 octobre 2018,

Le Président du CSRPN



Gilles LEBLOND